

PROCES-VERBAL

Séance du 12 mars 2024 à 20h00

Nom	Prénom	Qualité
RIVIERE	Jean-Paul	Président de la séance
BAS BELIN GRAPPEY ROGER	Patrick Emmanuel Fabien Bernadette	Conseillers municipaux présents
		Excusés
PATIN	Didier	Secrétaire de séance

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 6

Nombre de conseillers pour quorum : 4

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 6

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du Procès-verbal du 27/12/2023
- Travaux forestiers
- Convention ONF : bois façonné-groupé en bord de route
- Modification d'exploitation des parcelles 4 et 25
- Vote du ¼ de crédit
- Travaux électriques du local communal et de la mairie
- Cartes jeunes
- Préparation du budget primitif
- Questions diverses

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

Délibération n°01-2024

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : La présentation des travaux forestiers a été effectuée comme suit :

- Travaux sylvicoles : dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements sur la parcelle 5j pour un montant de 1251 € HT
- Travaux de maintenance : Entretien de parcellaire : débroussaillage manuel de la végétation avec mise en peinture sur les parcelles 23, 22, 21 af pour un montant de 1362 € HT.

Teneur des discussions : Les travaux sylvicoles doivent être réalisés pour la bonne croissance des pins sur la parcelle 5j.

Le Conseil a donné son avis sur le tarif des travaux de maintenance qui lui semble trop élevé mais les travaux seront réalisés.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6

pour :

contre :

Délibération n°02-2024

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : L'exploitation et la vente de bois façonnés-groupés bord de route de résineux sur les parcelles 5, 22,15,16,17 s'effectuera par l'ONF suivant la convention du 30/05/2023.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6 pour : contre :

Délibération n°03-2024

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : L'exploitation et la vente de bois façonnés-groupés bord de route de feuillus sur les parcelles 15,16,17,18,19,22 s'effectuera par l'ONF suivant la convention du 30/05/2023.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6 pour : contre :

Délibération n°04-2024

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : Le mode d'exploitation de la parcelle 4 sera modifié. Il était prévu une emprise de cloisonnement et il sera fait un relevé de couvert.

Teneur des discussions : Les emprises de cloisonnement ne se poursuivront pas dans les années qui viennent suite aux aléas climatiques et aux maladies sur les arbres qui offre déjà beaucoup de bois à exploiter.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6 pour : contre :

Délibération n°05-2024

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : Le mode d'exploitation de la parcelle 25 sera modifié. Il était prévu une emprise de cloisonnement et elle sera réservée pour l'affouage.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6 pour : contre :

Délibération n°06-2024

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : Ouverture de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2024 comme suit :

CHAPITRES OU OPÉRATIONS	CRÉDITS VOTES en 2023 BP 2023 dépenses nouvelles + DM + BS sont exclus chapitres : 16 040-041-043	RAR 2022	MONTANT TOTAL des CRÉDITS	1/4 = Calcul des crédits pouvant être ouvert au titre de l'article L1612-1 du CGCT	Crédits ouverts par le conseil- municipal en vertu de l'article L1612-1 du CGCT	Affectation des crédits ouverts IMPUTATIONS ET MONTANT
21- Immo Coporelles	260 713 €	-3 396.95 €	257 316.05 €	64 329.01 €	10 000 €	

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6 pour : contre :

Délibération n°07-2024

Rapport présenté par RIVIERE J.P.

Contenu du rapport : Le Conseil décide la reconduction de la carte avantage jeunes à titre gratuit pour les jeunes de 10 à 25 ans.

Mode de scrutin : ordinaire

Rapport adopté : à l'unanimité : 6

pour :

contre :

Teneur des discussions au cours de la séance

1. Le Conseil Municipal approuve le Procès-verbal du 27/12/2023
2. Des devis ont été demandés pour le projet d'éclairage et de pose de prises électriques dans le local communal et de 2 points lumineux au-dessus des portes du bâtiment de la mairie, ainsi que la réfection de l'armoire électrique au local de suppression qui n'était plus aux normes.
3. Concernant la préparation du budget : un projet de rénovation thermique du bâtiment de la mairie avec changement de la chaudière, des travaux de voirie prévus en 2023 et non réalisés (goudronnage), un projet de travaux d'eau et d'assainissement.
4. Un projet de fleurissement du lavoir et du village est envisagé.
5. Le mur de la fontaine situé rue Haute étant dégradé, il est prévu une réfection par l'employé communal, ainsi que les Conseillers Municipaux.
6. Le repas communal se déroulera le 6 avril 2024 à la salle de Guiseuil.

Jean-Paul RIVIERE, Maire

PATIN Didier, secrétaire de séance